HISTOIRE-GÉO · 3E / COURS

Refonder la République (1944-1947)

Astrolab Cours · astrolabcours.fr

01 Ce que tu vas comprendre

En 1944, la France sort de quatre ans d'occupation et du régime de Vichy, qui avait supprimé la République. Il faut tout reconstruire : les institutions, l'économie, la société. Dans ce chapitre, tu vas comprendre comment la République est **refondée** entre 1944 et 1947, et pourquoi des conquêtes de cette époque, comme le vote des femmes et la Sécurité sociale, font encore partie de ta vie.

01 L'idée : reconstruire sur de nouvelles fondations

Après un incendie, on ne reconstruit pas la maison à l'identique : on en profite pour refaire les fondations plus solides. La France de 1944 reprend la République, mais en la rendant plus démocratique et plus sociale.

01 Le contexte : un pays libéré mais ruiné

À la Libération (été 1944), le pays est détruit : ponts, gares, ports, villes bombardées comme Le Havre ou Brest. On manque de nourriture ; les tickets de rationnement durent jusqu'en 1949. Les Français sont aussi divisés : pendant l'**épuration**, ceux qui ont collaboré sont jugés, parfois de façon expéditive dans les premiers mois (exécutions sans procès, femmes tondues en public), puis par des tribunaux.

01 Le Gouvernement provisoire

Le **Gouvernement provisoire de la République française (GPRF)**, dirigé par le **général de Gaulle**, gouverne de 1944 à 1946. Il rassemble les forces de la Résistance : gaullistes, communistes, socialistes, démocrates-chrétiens. Il s'appuie sur le **programme du Conseil national de la Résistance** (CNR), adopté en mars 1944, qui prévoyait une démocratie plus juste et une protection sociale pour tous.

01 Les grandes réformes

- **Le droit de vote des femmes** : accordé par une ordonnance du **21 avril 1944**. Les Françaises votent pour la première fois aux élections municipales d'**avril 1945**. La France était très en retard : le Royaume-Uni l'avait accordé en 1918 (partiellement) et 1928.
- **La Sécurité sociale** (ordonnances d'octobre **1945**) : chaque salarié cotise et est protégé contre la maladie, les accidents du travail, la vieillesse (retraites). Les **allocations familiales** aident les familles.
- **Les nationalisations** : l'État prend le contrôle de secteurs clés : électricité et gaz (**EDF-GDF** en 1946), charbon, grandes banques, **Renault** (sanctionnée pour avoir collaboré).
- **Les comités d'entreprise** donnent aux salariés un droit de regard sur la vie de l'entreprise.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/histoire/3e/refonder-la-republique/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

Pourquoi ces réformes ?

- **Récompenser et réparer** : les femmes ont joué un rôle dans la Résistance et dans l'économie de guerre ; il devient impossible de les exclure du vote.
- **Éviter la misère des années 1930** : la crise avait montré les dangers du chômage sans protection. La Sécurité sociale doit libérer les Français de la peur du lendemain.
- **Reconstruire vite** : en contrôlant l'énergie et les banques, l'État peut orienter les investissements. Le **plan Monnet** (1946) organise la modernisation.

La IVe République

1. En **octobre 1945**, les Français votent par **référendum** : ils refusent de revenir à la IIIe République et élisent une assemblée chargée d'écrire une nouvelle Constitution.
2. **De Gaulle démissionne** en janvier 1946 : il veut un exécutif fort, alors que les partis veulent un Parlement puissant.
3. Un premier projet de Constitution est rejeté en mai 1946. Le second est adopté par référendum en **octobre 1946** : c'est la **IVe République**.

La IVe République donne l'essentiel du pouvoir à l'**Assemblée nationale**. Son **préambule** proclame de nouveaux droits : égalité entre hommes et femmes, droit au travail, droit de grève, droit à la santé et à l'instruction. Ce préambule fait toujours partie de notre Constitution.

Mais le régime est **instable** : les gouvernements tombent souvent (plus de vingt en douze ans), car aucun parti n'a la majorité. Il tombera en 1958, pendant la guerre d'Algérie.

Document : l'ordonnance du 21 avril 1944

> *« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »*
>
> Article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération

Ce que montre ce document : en une phrase, l'ordonnance donne aux femmes le droit de **voter** (électrices) et d'**être élues** (éligibles). Elle est prise à Alger, par le gouvernement de la France libre, avant même la libération du territoire. Elle montre que la refondation de la République est préparée dans la Résistance.

Les pièges

- Le droit de vote des femmes date de **1944**, mais leur premier vote a lieu en **1945**.
- La Sécurité sociale n'est pas « gratuite » : elle repose sur les **cotisations** des salariés et des employeurs.
- La IVe République n'est pas celle de De Gaulle : il s'y oppose et quitte le pouvoir en 1946.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/histoire/3e/refonder-la-republique/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits